

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

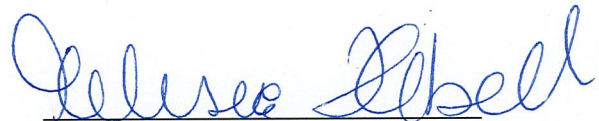
AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2023-08, 2023-09 ET 2023-10

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de la séance du 6 novembre 2023, le conseil de la Municipalité d'Albertville a procédé à l'adoption des règlements 2023-08, 2023-09 et 2023-10 modifiant le règlement des permis et certificat, le règlement de construction et le règlement de lotissement de manière à insérer des dispositions et des normes spécifiques aux rues privée, au contenu de la demande de permis de construction à cet effet ainsi que la modification des tableaux des sanctions

La MRC de La Matapédia a émis des certificats de conformité à l'égard de ces règlements le 8 décembre 2023 pour le règlement 2023-10 et le 9 février 2024 pour les règlements 2023-08 et 2023-09 dates à lesquelles ceux-ci sont entrés en vigueur.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 1058 rue Principale à Albertville aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 21 FÉVRIER 2024

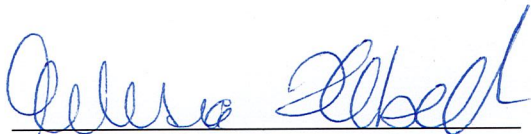


Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal, le 21 février 2024, entre 8h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 février 2024.



Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière